

# TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance  
Capital social : 2.358.854.200 dirhams  
Siège social : Centrale Thermique de Jorf Lasfar,  
Commune Moulay Abdallah, route régionale 301, PK 23, El Jadida  
Registre de commerce d'El Jadida numéro 2145

## AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs les Actionnaires de la société **TAQA MOROCCO**, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'Hôtel Hyatt Regency Casablanca, Place des Nations Unis, 20.000, Casablanca, le :

**16 AVRIL 2018 À 10 HEURES**

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Renouvellement du mandat du cabinet Ernest & Young représenté par Monsieur Bachir Tazi, Commissaire aux Comptes de la Société.
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

### IMPORTANT :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, doit être déposée ou adressée par lesdits actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet [www.taqamorocco.ma](http://www.taqamorocco.ma) conformément aux dispositions de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

### TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un bénéfice net de **972.399.304,47 Dirhams**.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un Résultat Net Part du Groupe de **1.013.813.175,37 Dirhams**.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comme suit :

1. Bénéfice net au 31 décembre 2017 (a) = **972.399.304,47 Dirhams**
2. Réserve légale (b) = **0,00 Dirhams**
3. Nouveau solde : (c) = (a)-(b) = **972.399.304,47 Dirhams**

Auquel s'ajoute :

4. Le report à nouveau antérieur = **0,00 Dirhams**
5. Autres réserves (réserves facultatives) (d) = **216.856.842,77 Dirhams**
6. Bénéfice disponible pour distribution (e) = (c)+(d) = **1.189.256.147,24 Dirhams**
7. Dividendes (f) = 40 Dirhams x 23.588.542 actions = **943.541.680,00 Dirhams\***
8. Reliquat à affecter en réserves facultatives (g) = (e) - (f) = **245.714.467,24 Dirhams**

\* Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 25 juillet 2018.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2017.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat du cabinet Ernst & Young représenté par Monsieur Bachir TAZI, Commissaire aux Comptes de la Société, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

Le Directoire



TAQA  
M O R O C C O